

Demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution

*(Demande d'annulation d'un jugement de culpabilité par défaut
et de suspension de l'exécution du jugement)*

(La forme masculine désigne lorsque le contexte l'exige, autant les femmes que les hommes)

► Ce qu'il faut savoir pour faire une demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution

*(Les dispositions régissant la demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution se retrouvent
aux articles 250 et 255 du Code de procédure pénale)*

QUI PEUT FAIRE CETTE DEMANDE?

Toute personne déclarée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale québécoise et qui désire demander à un juge l'annulation de ce jugement pour le motif qu'elle n'a pu présenter sa défense. Cette demande permet également de demander au juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre cette personne soit suspendue.

Une personne peut être déclarée coupable par défaut lorsqu'elle omet de donner suite à un constat d'infraction dans le délai requis ou encore lorsqu'elle ne comparaît pas à la cour lors de son procès.

Le juge peut annuler le jugement rendu s'il est convaincu que les motifs qui ont empêché cette personne de présenter sa défense sont sérieux. Il peut également, sur demande, arrêter la procédure d'exécution du jugement.

OÙ ADRESSER SA DEMANDE?

Au greffe de la cour qui a prononcé le jugement de culpabilité par défaut ou au greffe de la cour du district où la poursuite a été intentée.

QUAND DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE?

Dans les quinze (15) jours suivant la date où vous avez pris **connaissance** du jugement de culpabilité. Si vous déposez une demande après ce délai, vous devez expliquer les raisons de ce retard au point 2 de la demande.

LA DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT VA-T-ELLE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DU JUGEMENT?

Non. Le dépôt d'une demande de rétractation de jugement ne suffit pas pour obtenir le sursis d'exécution de jugement. Pour cela, vous devez demander à un juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre vous soit arrêtée. Vous pouvez demander le sursis d'exécution en remplissant les points 5 et 6 de la demande.

QU'ARRIVE-T-IL SI LA DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT EST ACCEPTÉE?

Si le juge accepte votre demande, le jugement sera annulé et vous vous retrouverez dans la même situation où vous étiez avant votre condamnation par défaut. Le juge pourra alors recommencer le procès en vous permettant de présenter vos moyens de défense.

QU'ARRIVE-T-IL SI LE JUGE ACCEPTE MA DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION?

Le greffier avisera le percepteur du Bureau régional des infractions et amendes qui fera le suivi auprès du huissier et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour obtenir la levée de la suspension du permis de conduire.

AI-JE À PAYER DES FRAIS POUR PRÉSENTER MA DEMANDE?

Oui. Des **frais de greffe** sont exigés lors de la présentation de votre demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution. Le greffier vous informera du montant exigible lors du dépôt de votre demande au greffe. Les frais sont payables en argent, par mandat-poste, par carte de crédit ou de débit, ou par chèque certifié fait au nom du ministre des Finances.

**Voir les instructions ci-jointes pour remplir
la demande de rétractation de jugement
et de sursis d'exécution.**

INSTRUCTIONS

► Comment remplir cette demande

Vous devez remplir l'en-tête, présenter par la suite les faits et les conclusions recherchés par la demande ci-jointe. À l'endos de la demande, vous devez remplir les sections « *Déclaration sous serment ou affirmation solennelle* » et « *Préavis* ».

L'EN-TÊTE

- Indiquez le nom du district et de la localité où la demande est faite. La demande doit être présentée dans le même district judiciaire où le jugement a été rendu ou dans le district où la poursuite a été intentée.
- Inscrivez le numéro de dossier que vous donnera le greffier et le numéro du constat d'infraction mentionné sur l'avis de jugement ou sur le bref d'exécution que le huissier vous a remis.
- Inscrivez vos nom, prénom, date de naissance, adresse et code postal dans l'espace réservé à la partie demanderesse.
- Inscrivez le nom du poursuivant dans l'espace prévu à cette fin.

LES FAITS

(Le numéro des notes explicatives réfère aux sections du formulaire portant le même numéro)

1. Inscrivez la date de la déclaration de culpabilité mentionnée sur l'un des documents suivants : **l'avis de jugement, le bref d'exécution ou le procès-verbal d'audience.**
2. Inscrivez la date où vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable. Si vous avez dépassé les quinze (15) jours prévus pour faire votre demande de rétractation de jugement, expliquez pourquoi il vous a été impossible de présenter votre demande dans les délais prévus.
3. Expliquez pourquoi vous n'avez pu vous présenter en cour pour vous défendre. Les motifs pour lesquels vous n'avez pu présenter votre défense doivent être convaincants et sérieux.
4. Expliquez brièvement pourquoi vous contestez le bien-fondé du jugement rendu contre vous.
5. Cochez (✓) cette case si vous désirez demander au juge la suspension de la procédure d'exécution du jugement. Dites quels sont les risques que vous subissiez un préjudice irréparable si la suspension de l'exécution ne vous est pas accordée.
6. Cochez (✓) cette case si vous désirez invoquer l'urgence pour demander au juge d'ordonner le sursis d'exécution de jugement même si le préavis de cette demande n'a pas été signifié au poursuivant.

LES CONCLUSIONS

- Indiquez l'objectif de la demande en cochant (✓) la ou les cases appropriées.
- Signez la demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution.

L'ENDOS DE LA DEMANDE

► La déclaration sous serment ou l'affirmation solennelle

Remplissez la section « *Déclaration sous serment ou affirmation solennelle* » et la signer devant un commissaire à l'assermentation qui pourra, au besoin, vous aider à remplir cette section.

Peuvent faire prêter serment les commissaires à l'assermentation, les greffiers d'une cour de justice et leur adjoint, les avocats, les notaires, ainsi que les juges de paix. Les maires, les greffiers et les secrétaires-trésoriers de toutes les municipalités sont habilités à recevoir les serments, mais dans les limites de leur municipalité uniquement.

► Le préavis

Dans la section « *Préavis* », inscrivez le nom et l'adresse du poursuivant. Vous devez également obtenir du greffier de la cour la date, heure et numéro de salle où votre demande sera entendue et, par la suite, inscrire ces renseignements dans le préavis.

LA SIGNIFICATION DE LA DEMANDE

Vous devez signifier votre demande au poursuivant au moins cinq (5) jours francs avant la date de sa présentation au juge. Une fois que votre demande aura été signifiée, vous devez également la produire au greffe de la cour au moins cinq (5) jours francs avant la date de sa présentation au juge du lieu où le jugement a été rendu ou au juge du lieu où la poursuite a été intentée. *(Lorsqu'un délai est exprimé en jours francs, le jour de réception de la demande, ni le jour de sa présentation ne sont calculés.)*

La signification peut être faite par courrier recommandé, courrier prioritaire ou par huissier en envoyant la copie identifiée « *Partie intimée* » de cette demande au poursuivant. Vous pouvez également remplacer cette signification en remettant vous-même (en mains propres) la copie de votre demande au poursuivant qui devra vous remettre un reçu signé et daté portant la mention « *Reçu copie pour valoir signification* ».

Dans certaines circonstances urgentes, vous pouvez demander au juge d'être dispensé de la signification de votre demande de sursis d'exécution (voir section 6 de la demande).

LA SIGNIFICATION DE LA DÉCISION ACCUEILLANT VOTRE SURSIS D'EXÉCUTION

Vous devez signifier une copie de la décision du juge qui accepte votre demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution au huissier chargé de l'exécution du jugement. Le sursis d'exécution de jugement ne vous est accordé qu'à condition que cette signification ait été faite.

Nous vous suggérons de consulter un avocat pour tous renseignements supplémentaires.

CANADA
Province de Québec
District Sélectionnez le district où sera déposée la demande.
Localité _____
Dossier N° _____
Constat N° _____

COUR DU QUÉBEC
Chambre criminelle et pénale
Chambre de la jeunesse

Nom et prénom: _____

Nom et prénom: _____

Date de naissance: _____

Adresse: _____

Adresse: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

contre

Code postal: _____

Partie demanderesse

Poursuivant

Demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution

*Demande d'annulation de jugement rendu par défaut et de suspension de l'exécution du jugement
(articles 250 et 255 du Code de procédure pénale)*

À UN JUGE DE CETTE COUR OU À UN JUGE DE PAIX, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

LES FAITS :

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans le dossier mentionné ci-dessus.
(date du jugement)

2. J'ai pris connaissance de ce jugement le _____
(date où vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable)

Je demande que soient annulées les conséquences de mon retard à présenter cette demande dans le délai de quinze (15) jours de la date où j'ai pris connaissance du jugement. Je n'ai pu le faire dans le délai prévu parce que :
(vous devez établir votre impossibilité de présenter votre demande dans ce délai)

3. Je n'ai pas pu me présenter en cour pour me défendre pour les motifs suivants :
(l'explication doit être convaincante et sérieuse)

4. Je conteste le bien-fondé du jugement de culpabilité prononcé contre moi parce que :
(relevez brièvement la nature de votre contestation)

5. Je demande de suspendre l'exécution du jugement pour les motifs suivants :
(mentionnez la nature du préjudice que vous pourriez subir en cas d'exécution du jugement)

6. Je demande à être dispensé de la signification du préavis de la demande de sursis d'exécution de jugement au poursuivant pour les motifs suivants : *(précisez l'urgence)*

POUR CES MOTIFS, JE DEMANDE :

- d'être relevé des conséquences du retard à présenter la demande de rétractation de jugement;
- d'accueillir ma demande de rétractation de jugement;
- d'être dispensé de la signification du préavis de la demande de sursis d'exécution de jugement en raison de l'urgence;
- d'accueillir la demande de sursis d'exécution de jugement et de rétractation de jugement;
- DE PROCÉDER immédiatement à la tenue du procès ou de remettre celui-ci à une date ultérieure.

À _____, le _____

Partie demanderesse

DÉCISION

À _____, le _____

Juge/juge de paix

Déclaration sous serment ou affirmation solennelle

Je, soussigné, _____ ,
profession _____ ,
domicile (*adresse et code postal*) _____

déclare sous serment ce qui suit :

ou

affirme solennellement les faits énoncés ci-dessous. Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

1. Je suis la partie demanderesse.
2. J'atteste que les faits mentionnés dans la demande sont vrais.

Et j'ai signé

Partie demanderesse

Assermenté devant moi

Affirmé solennellement devant moi

À _____ , le _____

Personne autorisée à recevoir le serment
ou l'affirmation solennelle

Préavis

Nom du poursuivant _____

Adresse _____

PRENEZ AVIS que la présente demande de rétractation de jugement sera présentée au palais de justice de _____ ,
salle _____ , le _____ , à _____ heures.

PRENEZ AVIS que la présente demande de sursis d'exécution sera présentée au palais de justice de _____ ,
salle _____ , le _____ , à _____ heures.

Partie demanderesse